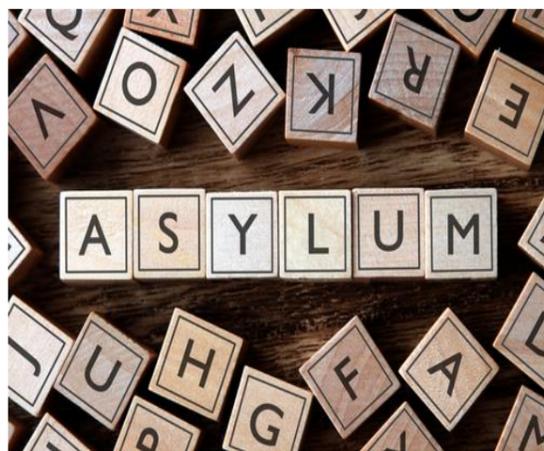




## OBTENIR L'ASILE EN GRÈCE



Si vous avez peur de retourner dans votre pays d'origine parce que vous fuyez la guerre, les persécutions, la torture ou un traitement inhumain et dégradant et que vous ne réunissez pas les conditions requises pour le regroupement familial ou une relocalisation, vous pouvez demander l'asile en Grèce. Si vous demandez l'asile, le service d'asile grec rendra une décision basée sur les législations européenne et grecque.

Si vous sollicitez l'asile en Grèce, les étapes qui suivent le pré-enregistrement sont les suivantes:

1. Vous devez attendre le SMS du service d'asile vous indiquant la date et le lieu de votre prochain rendez-vous.
2. Vous devez compléter votre enregistrement lors d'un autre rendez-vous au bureau du service d'asile.
3. Vous devez vous rendre à un entretien au bureau du service d'asile, où vous pourrez indiquer aux autorités la raison pour laquelle vous demandez l'asile en Grèce.

Si l'État grec décide de vous accorder l'asile en Grèce, cela signifie que:

- vous aurez un titre de séjour valable pendant trois ans; après avoir vécu quelques années en Grèce, vous pourrez demander un titre de séjour de plus longue durée ou la citoyenneté grecque si vous remplissez toutes les conditions requises;
- vous avez le droit de chercher du travail en Grèce; vous devrez également payer des impôts;
- vous pourrez fréquenter l'école, l'université et les programmes de formation professionnelle si vous répondez aux exigences de ces institutions;
- vous pourrez avoir accès aux soins de santé de la même façon que les citoyens grecs;
- vous pourrez demander un document de voyage vous permettant de vous rendre dans d'autres pays en tant que touriste; vous ne pouvez déménager dans un autre pays européen de façon permanente pendant cinq ans au moins. Si vous déménagez dans un autre pays européen avant ce délai, vous pouvez être renvoyé en Grèce.

**Le pré-enregistrement constitue la première étape de la demande d'asile en Grèce!**